

LA QUESTION DES ÉCOLES

L y a quelques années, une mesure regrettable enlevait à nos frères du Manitoba un de leurs droits les plus chers : le droit aux écoles séparées, privilège qui leur avait été pourtant garanti par les traités.

Tous les catholiques, et avec eux un grand nombre de protestants, protestèrent avec vigueur, avec persévérance ! Mais les réclamations, les nobles et justes revendications n'ont rien fait ; la minorité s'est vue écraser par la force et par le nombre.

Bien plus, un jugement de la Cour Suprême et une première décision du Conseil Privé sont venus rendre plus pénible encore l'épreuve et plus difficile la réparation de l'injustice, en déclarant constitutionnelles les lois dont nos frères avaient tant de raisons de se plaindre ; et l'on sait l'impression de profonde tristesse que ces actes de nos cours de justice les plus hautes causèrent dans les cœurs catholiques, d'un bout à l'autre du Canada.

Nous n'avons cependant pas perdu courage ; nous savions qu'une question n'est jamais définitivement réglée tant qu'elle n'est pas résolue dans le sens de la justice et de l'équité.

En présence de cette violation persistante des droits les moins discutables et des engagements les plus catégoriques et les plus officiels, dans une requête présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, et qui restera comme un monument de haute sagesse et de patriotique sollicitude pour la paix et le bonheur du pays, tous les évêques du Dominion, d'une voix unanime, ont demandé le redressement des griefs dont souffrent nos coreligionnaires de l'Ouest.

On se le rappelle, cette requête fût communiquée à qui de droit ; mais ceux qui avaient résolu l'abolition des écoles séparées, persistèrent dans leur sentiment. Alors le gouvernement fédéral, avant de ne rien entreprendre de définitif, jugea qu'il valait mieux consulter encore une fois la plus haute Cour de justice de l'Empire britannique.

Sur les entrefaites, une nouvelle requête, signée par des milliers et des milliers de catholiques, et même par un nombre imposant de protestants, venait appuyer la juste demande et les fermes représentations de l'épiscopat canadien.